

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-six et le 27 Avril à 17 heures, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHÈS Daniel, après convocation régulièrement faite à domicile.

**Étaient présents (8)** : BARTHÈS Daniel, GABAUDE CHANTAL, Isabelle ESTAQUE, DELREUX Martine, QUIRINIY Monique, GUILÈNE GUIEN, BAUTTE Georges, BREDEL Christine,

**Étaient absents (1)** : Galinier Norbert,

**Procuration (2)** : Jacqueline REYNES a donné procuration à Estaque Isabelle, CABROL Emilie a donné procuration à Gabaude Chantal,

**Nombre de votants** : 10

**Secrétaire de séance** : Chantal GABAUDE

**N° DCCAS 2026-03**

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS**

VU l'article L-2311-5 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Le COMPTE FINANCIER UNIQUE CFU ayant été adopté à l'unanimité des membres présents dans la délibération précédente, Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer sur l'affectation du résultat :

Excédent de résultats reportés 2024	Résultat d'exécution 2025	Excédent de résultat Reporté au 002 – BP 2026
<b>6429.08 €</b>	<b>975.44€</b>	<b>7404.52 €</b>

Le Conseil d'administration, la présentation de Monsieur le Maire entendue, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2025 au budget 2026 du CCAS de la commune comme suit :

- D'affecter au compte 002 Recettes – virement de la section de fonctionnement pour la somme de **7404.52 €**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Secrétaire de séance  
Chantal GABAUDE



Le Maire D. BARTHES

